

Rapport annuel
2012-2013



L'Ordre
des acupuncteurs
promoteur
du développement **durable**
de la **santé**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec, QC, G1A 1A3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Monsieur Bernard St-Arnaud
Ministre de la Justice du Québec, Procureur général du Québec,
Président du Comité de législation,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec, QC
G1V 4M1

Monsieur le ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D'Youville, 10^e étage
Québec, QC
G1R 5Z3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Organigramme

PRÉSIDENT

Conseil d'administration
Huit administrateurs comprenant :
Six acupuncteurs dont :
Raymond Bourret, Président
Michel Perrier, Vice-président
Monique Gratton-Noël, Administratrice
France Laplace, Administratrice
Gilles Poulin, Administrateur
Pascale Tremblay, Administratrice

Deux administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec dont :
André Bigué et Claude St-Cyr

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Administration
Personnel du bureau
Directeur général et conseiller juridique
Adjointe au directeur général
Secrétaire-réceptionniste
et commis comptable
Préposée à la formation continue
et aux communications

LES COMITÉS

Action sociale
Admission
Arbitrage des comptes
Communications (*inactif*)
Conseil de discipline
Formation continue
Formation initiale
Formation universitaire (*inactif*)
Inspection professionnelle
Jeunesse
Organisateur du congrès 2014
Réglementation (*inactif*)
Révision - équivalences
Révision - syndic
Scientifique (*inactif*)
Service des enquêtes : Syndic, exercice illégal,
Service de renseignement et de liaisons

Rapport du président



Monsieur le ministre

Nous sommes fiers de vous soumettre le rapport annuel de nos activités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Notre engagement social

Dans la foulée des orientations déjà dégagées lors du dernier exercice, et associé à la nouvelle image du site internet de l'Ordre, nous avons adopté le slogan « **Pour un développement durable de la santé** ». Nous avons ainsi voulu affirmer l'engagement social de l'Ordre comme promoteur d'une vision dynamique et holistique de la santé, intégrant l'ensemble des dimensions de l'être, tel que conçu dans le modèle qui nous sert de référence dans l'exercice de notre profession. Nous avons aussi voulu attirer l'attention sur le rôle que peuvent jouer les acupuncteurs, à titre de partenaires de la santé, auprès de leur clientèle, tant pour rétablir une santé altérée que pour contribuer à son maintien, veiller à sa prévention, et œuvrer à son développement et à son fleurissement.

La première définition du développement durable a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Au fil du temps, le concept a évolué et aujourd'hui le développement durable est compris comme la réconciliation de trois grands axes : développement économique, préservation de l'environnement, équité sociale.

En 2006, le gouvernement du Québec adoptait la loi sur le développement durable qui venait modifier 12 lois existantes et édictait les 16 principes et stratégies de gouvernance visant à harmoniser les actions de l'État québécois aux valeurs et objectifs du développement durable.

Tant Santé Canada que le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ont pris position sur l'importance du facteur santé dans la vision du développement durable et positionné cet enjeu comme un des objectifs majeurs, voire un objectif central de l'approche : assurer à la population des conditions qui favorisent un état de santé optimal.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations entourant le développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »¹

Bien entendu qui dit développement dit productivité, industrie, actions, capitaux, dividendes, etc. Mais, même si cette idée de développement durable peut paraître comme une réponse opportuniste de l'industrie aux cris d'alarme des écologistes, une tentative de continuer à « exploiter » davantage, il n'en demeure pas moins que le concept est des plus intéressants, qu'il soulève l'importance de respecter, dans l'assouvissement de nos instincts de domination des autres et de la nature, dans notre compulsion collective et nos désirs de richesse et d'abondance, dans notre « normose » une juste mesure qui devrait éventuellement nous conduire à retrouver le respect pour toute forme de vie, y inclus la nôtre, et, ultimement, à la réintégration consciente de l'individu dans le Tout de la Toile de la Vie.

Mais peut-on appliquer cette idée du développement durable à l'individu lui-même et à sa santé ? Surement, et c'est cette vision que l'OAQ entend promouvoir.

La manière dont nous faisons ce que nous savons faire est éloquent des croyances et valeurs qui président à notre intervention et, chaque fois que nous intervenons, nous affirmons, consciemment ou pas, une vision du monde à laquelle nous nous référons.

La vision de l'humain que nous propose la médecine traditionnelle que nous exerçons peut, à cet égard, être inspirante. La santé y est conceptualisée comme la capacité, tant des individus que des organisations et de la société, à exprimer de manière consciente et volontaire ce que nous nommons, dans notre modèle, la « Vertu » et les « Émotions innées » associées à chaque mouvement énergétique : Bonté et Bienveillance, Ordre et Paix, Confiance et Espoir, Intégrité et Dignité, Sagesse et Détermination, à la fois comme propositions d'idéal d'harmonie et de santé, comme finalité du processus de croissance et comme accomplissement du devenir du potentiel humain.

À titre de partenaire de la santé, l'acupuncteur qui cadre son intervention dans cette définition de l'être en santé propose un acte thérapeutique qui prend une dimension et un sens qui dépasse, tout en l'incluant, le soulagement de la souffrance. L'intervention, lorsqu'exécutée dans les règles de l'art, en respect des règles édictées, se faisant sans usage de substances toxiques, préserve l'écologie interne. Et, lorsque la situation le permet et que le client est disponible à cette dimension, la récupération de la santé peut être envisagée comme une occasion d'accroissement de la conscience de soi, dans une perspective de **Développement durable de la santé**, d'accomplissement de l'être.

Merci

Huit personnes siègent au Conseil d'administration de notre ordre, 6 acupuncteurs élus dans les diverses régions administratives de la province et 2 personnes nommées par l'Office des professions du Québec (OPQ) et qui représentent le public.

Le mandat d'un de ces représentants du public a pris fin lors de notre assemblée générale. Travailleur social de profession, monsieur André Bigué nous a fait profiter de sa très longue expérience du monde professionnel. Riche de ses nombreuses années de vécu comme cadre dans le système de santé, monsieur Bigué a fait bénéficier de ses lumières d'autres ordres avant de siéger sur le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs : ceux des infirmières, de 1982 à 1991, des technologues professionnels, de 1991 à 1994, des technologues médicaux de 1995 à 2001 et des comptables en management accrédités, de 2001 à 2005.

C'est cette longue expérience, alliée à un regard profondément humain, que monsieur Bigué a partagée avec nous pendant les huit années de son mandat. Nous avons tous apprécié la richesse et la sagesse de ses interventions. Un grand merci à vous monsieur Bigué pour votre généreuse contribution à nos échanges, pour votre présence chaleureuse, pour votre regard empreint d'humanité sur nos problématiques, pour la joie que vous avez diffusée autour de vous.

Bienvenue

Et du même souffle je voudrais souhaiter la bienvenue à monsieur Jean Gauvin que l'Office des professions a nommé pour remplacer monsieur Bigué. Gradué de l'Université Queen's, monsieur Gauvin est formé en administration, notamment du prestigieux Program for Public Executive. Il détient aussi un diplôme d'études supérieures en éthique appliquée.



¹ <http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/activite/sus-dur/index-fra.php>

Son parcours l'a mené à occuper, pendant plus de 30 ans, divers postes stratégiques au sein de l'administration gouvernementale, notamment à la Commission québécoise des libérations conditionnelles, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, au Ministère de la Justice et à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Ses principales réalisations sont la réforme de la loi sur l'assurance automobile du Québec, la réforme de la curatelle publique et la création et l'administration du Fonds des registres. Il a aussi présidé un comité d'études sur les délais d'audition en matière criminelle et pénale.

Son expertise en éthique l'a mené à être membre de l'exécutif des répondants en éthique du Gouvernement du Québec, à coordonner la formation continue en éthique appliquée pour l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, à être membre des comités d'éthique du Service de police de la Ville de Québec et de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic. Il a aussi agi comme formateur auprès d'une délégation du Burkina Faso.

Bienvenue parmi nous monsieur Gauvin. Nous sommes plus qu'heureux de vous accueillir à notre table. Nous comptons sur votre regard neuf et votre expérience exceptionnelle pour enrichir nos débats. Votre connaissance intime de l'appareil gouvernemental nous sera aussi sûrement des plus précieuses pour le cheminement de nos dossiers et la réalisation de nos projets.

Prix mérite du CIQ et Prix hommage de l'OAQ

Lors de notre assemblée générale annuelle, nous avons souligné l'apport exceptionnel de deux de nos membres.

Madame Annie Dubois, Ac., s'est vue décerner le prix mérite du CIQ en reconnaissance de son apport exceptionnel, au fil des ans, tout d'abord au comité des examens puis comme membre du Conseil d'administration. Femme de grand dévouement, ses qualités de cœur la menèrent à s'impliquer dans les travaux du comité d'action sociale de l'Ordre. Elle a contribué notamment à la mise sur pied de la Clinique communautaire d'acupuncture, dans la Capitale Nationale, réalisation qui a permis d'offrir, pendant plusieurs années, des traitements à faible coût aux personnes en situation financière difficile. Elle siège aujourd'hui au comité de discipline, et contribue aux travaux préliminaires visant à mettre sur pied un programme de mentorat qui sera offert sous peu aux acupuncteurs.



Monsieur Denis Umbriaco, Ac., s'est, quant à lui, vu décerner le prix hommage de l'Ordre en reconnaissance pour sa contribution remarquable à la mise sur pied d'un centre de référence et de documentation sur la situation de l'acupuncture et autres disciplines de la médecine traditionnelle orientale dans le monde. Ses travaux qui compilent plus de 10 000 pages de documents servent de référence aux divers comités de l'Ordre dans l'établissement de leurs dossiers.



Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le président

Raymond Bourret

Rapport du secrétaire général

Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre

Directeur général et conseiller juridique :	Maître François Houle
Adjointe au secrétaire général :	Madame Sophie Savoie
Secrétaire réceptionniste et commis comptable :	Madame Nicole Ouellette
Préposée à la formation continue et aux communications :	Madame Liette Baillargé
Président :	Monsieur Raymond Bourret, Ac., élu au suffrage des administrateurs élus, entrée en fonction août 2009.

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Laurentides

Vice-Président, Monsieur Michel Perrier, Ac.
Entrée en fonction : août 2009
Élu

Montréal

Madame France Laplace, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élue

Montréal

Monsieur Gilles Poulin, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élu

Centre-du-Québec, Mauricie, Nord du Québec

Madame Monique Gratton-Noël, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élue

Montréal, Estrie

Madame Pascale Tremblay, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011
Élue

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Monsieur André Bigué
Entrée en fonction : décembre 2011

Monsieur Claude St-Cyr
Entrée en fonction : mai 2011

Tableau des membres		
		Nb.de membres
Membres inscrits au 31 mars 2013		787
Répartition		
Région administrative	Bas Saint-Laurent	19
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	17
	Capitale-Nationale	73
	Mauricie	17
	Estrie	24
	Montréal	265
	Outaouais	17
	Abitibi-Témiscamingue	12
	Côte-Nord	0
	Nord-du-Québec	0
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7
	Chaudière-Appalaches	24
	Laval	30
	Lanaudière	42
	Laurentides	67
	Montréal	147
	Centre-du-Québec	9
	Hors du Québec	9
Sexe	Homme :	246
	Femme :	547
Classe des membres établie aux fins de la cotisation (date de leurs versements : 1 ^{er} avril 2012)		
Régulière :	905.22 \$	759
Maternité :	452.61 \$	18
Hors Québec :	301.74 \$	10
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i :30		29
Permis délivrés conformément à l'article 40 du Code des professions		35

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes		Reçues	Acceptées	Refusées
Permis temporaires – Charte de la langue française		4	4	0
Permis restrictifs temporaires	Reconnaissance d'une équivalence	1	1	0
	Autorisations légales d'exercer hors Québec	0	0	0
Permis permanents spéciaux		0	0	0
Permis temporaires spéciaux		0	0	0

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation et l'émission de permis temporaires

Cette année, nos efforts se sont poursuivis afin de consolider les nombreuses actions entreprises les années antérieures. Sur le plan de la mobilité interprovinciale, nous avons poursuivi notre participation à la mise sur pied d'un projet de rédaction d'un examen d'admission national, de concert avec les autres provinces réglementées : la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et Terre-Neuve et Labrador.

Ce projet permet aux candidats formés à l'étranger ne se qualifiant pas sur simple analyse de dossier à l'obtention de l'équivalence de diplôme ou de formation, d'avoir accès à des examens plus rapidement et à moindre coût lorsque cette dernière alternative s'avère la seule possible.

Nos efforts se sont aussi poursuivis sur la rédaction de guides et de procédures permettant de clarifier et de simplifier le processus d'admission et d'en communiquer clairement les diverses exigences et étapes aux candidats au permis d'exercice. Ces guides et procédures ont été en partie adoptés par le Conseil d'administration et sont maintenant disponibles sur notre site Internet ou par la poste.

Les activités du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Le Conseil d'administration a tenu 6 réunions régulières et une assemblée générale annuelle, le 28 septembre 2012. De ces réunions, 112 résolutions ont été adoptées.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre

Réunion du Conseil d'administration du 20 avril 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 février 2012.

Résolu d'accorder une dispense au prorata de la durée du congé de maladie prescrit par le médecin traitant à deux membres.

Résolu de nommer monsieur Michel Perrier à titre de délégué et monsieur Gilles Poulin à titre de substitut au Conseil Interprofessionnel du Québec.

Résolu d'adopter le document d'incorporation de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs (ACOR/PMTCA) tel que modifié par les conseillers légaux et d'y intégrer éventuellement les modifications proposées par Terre-Neuve.

Résolu d'entériner le projet d'examen national et d'y participer aux conditions qui sont stipulées dans l'entente.

Résolu de signer un protocole d'entente avec le MICC pour les candidats étrangers afin d'obtenir l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec plus rapidement.

Résolu de renouveler le contrat de travail du directeur général et conseiller juridique, Me François Houle avec modifications.

Résolu d'imposer à deux candidats à l'exercice de la profession de faire le stage long au Collège de Rosemont jusqu'à ce qu'ils démontrent qu'ils ont atteint le niveau de compétences requis.

Résolu d'accorder un permis de pratique temporaire d'une durée d'un an à un candidat à l'exercice de la profession conditionnellement à ce qu'il complète un stage d'intégration professionnelle.

Résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité de discipline de l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

Sylvain Audet	Francine Boileau
Nancy Deschênes	Annie Dubois
Julie Nadeau	Diane Girard

Résolu de nommer pour un mandat d'un an, madame Marie- Claude Marleau, Ac. à titre d'inspectrice au sein du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de radier du Tableau de l'Ordre, après avis, les acupuncteurs en défaut de paiement de la cotisation annuelle.

Réunion du Conseil d'administration du 15 juin 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2012.

Résolu d'intenter une poursuite pénale pour exercice illégal de l'acupuncture contre madame Monique Roy.

Résolu d'obtenir deux mandats de perquisition dans un dossier d'exercice illégal de l'acupuncture.

Résolu d'adopter les projets de formation continue pour l'année 2013.

Résolu de fixer à 35 % les frais d'administration à comptabiliser dans le prochain budget pour les formations continues de 2013.

Résolu d'accepter la demande relative à la rémunération du président du comité de formation continue en autant que les surplus le permettent.

Résolu d'entamer les démarches auprès de l'Université de Moncton pour évaluer leur intérêt face au projet universitaire.

Résolu de partager et diffuser le polygramme des compétences et d'en faire un des éléments du prochain congrès, en vue d'attirer des congressistes internationaux.

Résolu de remettre le prix mérite du CIQ à madame Johanne Vincent et le prix hommage de l'Ordre à madame Lyliane Chauvin-Mazzetti lors de l'AGA du 28 septembre 2012.

Résolu de préparer une description de tâche du poste à la présidence.

Résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2012.

Résolu d'accorder un permis temporaire à un candidat à l'exercice de la profession avec obligation de réussir le bloc 1 du parcours d'intégration professionnelle, le cours de RCR et de s'inscrire aux examens de français de l'OQLF.

Résolu d'accorder une reconnaissance d'équivalence totale à sept candidats à l'exercice de la profession conditionnellement à la réussite des blocs 1 et 2 du parcours d'intégration professionnelle et à la réussite du cours RCR. Ils devront se soumettre à une inspection professionnelle au courant de l'année suivant leur inscription.

Résolu de refuser la demande d'équivalence d'une candidate, car il manque une pièce justificative à son dossier, soit le programme officiel de l'école.

Résolu de refuser une demande d'équivalence à un candidat, car il n'a pas pratiqué depuis 25 ans. Il est résolu de lui recommander d'aller faire le cours au complet au Collège de Rosemont.

Résolu d'accorder un permis d'exercice à un candidat à l'exercice de la profession puisqu'il répond à toutes les conditions requises.

Résolu de procéder à l'admission des finissants du Collège de Rosemont pour l'année 2012.

Résolu de charger au membre des frais de visite d'inspection professionnelle de 250,00 \$ lorsqu'une troisième visite est requise.

Réunion du Conseil d'administration du 24 août 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 juin 2012.

Résolu d'entamer des poursuites pour usurpation du titre d'acupuncteur ainsi que pour exercice illégal de l'acupuncture contre madame Rose Meng.

Résolu d'admettre une candidate à l'exercice de la profession au Tableau de l'Ordre sans autres conditions.

Résolu de refuser le maître de stage proposé par un candidat à l'exercice de la profession compte tenu de son expérience insuffisante.

Résolu d'accepter le maître de stage proposé par une candidate à l'exercice de la profession puisqu'il répond aux exigences de l'Ordre.

Résolu d'adopter pour le Congrès 2014 le thème officiel ainsi que les dates de la tenue de l'événement.

Résolu d'adopter les états financiers pour l'exercice 2011-2012.

Résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2012-2013.

Résolu de recommander à l'assemblée générale annuelle de reconduire le même mode d'élection à la présidence, soit l'élection au sein des administrateurs élus.

Réunion du Conseil d'administration du 19 octobre 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 août 2012.

Résolu de remercier madame Pascale Tremblay pour son implication au comité du colloque annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'intenter une poursuite pénale pour exercice illégal de l'acupuncture contre monsieur Gazan Askerow.

Résolu d'intenter une poursuite pénale pour exercice illégal de l'acupuncture contre monsieur Nicolay Kostychuk.

Résolu d'accorder la demande de dispense de formation continue à un membre de l'Ordre avec certificat médical.

Résolu d'accorder le report des heures en formation continue à un membre de l'Ordre.

Résolu d'adopter le formulaire de consentement et le guide avec modifications et d'explorer la faisabilité d'une vidéo explicative en ligne.

Résolu de mandater la direction générale afin d'élaborer un projet de reçu de services d'acupuncture pour les membres de l'Ordre.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 123.3 du Code des professions, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité de révision de l'Ordre des acupuncteurs du Québec:

- Madame Madeleine Boudreau
- Monsieur Michel Morissette
- Monsieur Claude St-Cyr

Résolu de nommer Maxime Deshaies au sein du comité jeunesse.

Résolu de mandater le président et le directeur général afin de désigner deux représentants de l'Ordre pour élaborer la banque de questions de l'examen national.

Résolu de ratifier les prévisions financières pour l'exercice 2012-2013.

Résolu de nommer madame France Guévin à titre de maître de stage de monsieur Zhang Wei, sous réserve d'une visite positive du comité d'inspection professionnelle.

Résolu de nommer madame Tatiana Pospelova à titre de maître de stage de madame Alexandra Deyneko, sous réserve d'un rapport positif du comité d'inspection professionnelle.

Résolu de nommer madame Catherine Hopper à titre de maître de stage de madame Caroline Thérberge, sous réserve d'un rapport positif du comité d'inspection professionnelle.

Résolu d'inscrire monsieur Marius Mociou au Tableau de l'Ordre conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'admission sujet à l'imposition des formalités habituelles par le comité.

Résolu de nommer madame Hanchun Wu à titre de maître de stage de madame Wei Hua Cheng, sous réserve d'un rapport positif du comité d'inspection professionnelle.

Résolu de procéder à l'élaboration d'un plan quinquennal pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'acheminer les projets de règlement ou de modification réglementaire suivants à l'Office des professions du Québec:

- Règlement sur l'exercice en société;
- Règlement sur médecins désirant pratiquer l'acupuncture;
- Règlement sur la Médecine traditionnelle chinoise;
- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle (modifications);
- Règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins (abrogation);
- Code de déontologie des administrateurs;
- Règlement sur la formation continue obligatoire.

Lesdits projets de règlement seront préalablement soumis au Conseil d'administration pour validation.

Résolu de mandater le président afin d'entamer des démarches dans le projet du programme universitaire, notamment auprès de maisons d'enseignement américaines et canadiennes.

Résolu de recommander madame Annie Dubois au CIQ en vue de la nomination des membres de l'Office des professions du Québec.

Résolu de mandater le comité d'inspection professionnelle afin d'effectuer des recommandations sur le type de normes à mettre en vigueur selon les types de laser utilisés, le laser en continu et le laser pulsé.

Résolu de procéder à l'établissement d'une bourse d'excellence offerte annuellement par l'Ordre des acupuncteurs du Québec à un finissant(e) du Collège de Rosemont s'étant le plus illustré dans sa formation.

Résolu de dispenser la formation « Éthique, déontologie et tenue de dossiers » aux étudiants de troisième année du programme d'acupuncture du Collège de Rosemont.

Résolu de développer un argumentaire pertinent pour répondre aux attaques de certains tenants de la médecine dite « basée sur les évidences », déposer une plainte au Collège des médecins (déontologie) concernant une vidéo et demander à l'université McGill de la retirer.

Résolu d'entériner l'accès gratuit en ligne à la publication des décisions disciplinaire de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Réunion du Conseil d'administration du 21 décembre 2012

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2012.

Résolu d'adopter tous les cours de la NCCAOM qui entre dans le cadre du plan de formation continue de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'adopter trois projets de journées de rencontre clinique en formation continue.

Résolu de reconnaître admissible à la formation continue l'ensemble des activités du Congrès Rothenburg ainsi que celles du congrès de la WFAS.

Résolu d'adopter le plan d'examen national.

Résolu de mandater le président et le secrétaire général afin de sélectionner deux acupuncteurs pour siéger sur le comité chargé d'élaborer les questions de l'examen national et de les rémunérer au tarif de 150.00 \$ par jour.

Résolu d'adopter l'offre de service du Sheraton Laval pour la tenue du prochain congrès de l'Ordre.

Résolu de mandater le comité d'admission afin d'élaborer une politique pour les maîtres de stage.

Résolu d'adopter le calendrier des réunions du Conseil d'administration pour 2013 – 2014 – 2015.

Résolu d'entériner le format de parcours d'intégration professionnel suggéré par le comité d'admission.

Sur recommandation du comité d'admission au Conseil d'administration, résolu de reconnaître en partie une équivalence de formation et recommander à trois candidats en vue de se voir reconnaître une équivalence totale de formation, de réussir les Blocs 1-2 et 3 du parcours d'intégration professionnel.

Sur recommandation du comité d'admission au Conseil d'administration, il est résolu de reconnaître en partie une équivalence de formation et de recommander au candidat, en vue de se voir reconnaître une équivalence totale, soit de passer les examens en BC et de s'enregistrer comme membre BC, pour l'obtention du permis sur permis, soit de réussir les Blocs 1-2 et 3 du parcours d'intégration professionnel, soit au Collège de Rosemont soit en stage privé.

Sur recommandation du comité d'admission au Conseil d'administration, il est résolu de réadmettre un membre conditionnellement à la réussite des blocs 1-2 et 3 du parcours d'intégration professionnel, soit au Collège de Rosemont, soit en stage privé.

Résolu de procéder à l'enregistrement de la marque de commerce suivante : « Pour un développement durable de la santé », l'appel Ac., le logo de l'Ordre, ainsi que le titre d'acupuncteur.

Réunion du Conseil d'administration du 15 février 2013

Résolu d'adopter les projets de modifications à la directive sur la formation continue obligatoire.

Résolu d'adopter une demande de dispense de formation continue.

Résolu de participer à la poursuite d'élaboration de l'examen nationale et de débloquer les budgets pour les jetons de présence soit de 150.00 \$ par jour pour les personnes qui vont participer, soit madame Luce Prévost et monsieur Pierre Béland.

Résolu d'adopter la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2013-2014, à 933.28 \$ pour le 1^{er} avril 2013.

Résolu de mandater messieurs Raymond Bourret et François Houle ainsi que madame France Laplace afin de procéder, avec le vérificateur monsieur Léo Bonenfant, à la détermination des objectifs de l'audit financier pour l'exercice financier 2013-2014.

Résolu de porter le tarif pour les demandes d'admissibilité à l'Ordre de 350,00 \$ à 500,00 \$ et à être révisé annuellement selon l'évolution du dossier.

Résolu d'accorder à une candidate à l'exercice de la profession une équivalence de formation.

Résolu d'émettre un permis temporaire à madame Jing Lu aux conditions mentionnées.

Résolu de transmettre copie du polygramme à diverses instances, notamment à la ministre de la Santé de la Belgique et à l'OMS.

Résolu de créer le comité de réglementation et de nommer madame Johanne Vincent à la présidence de ce comité.

Résolu de nommer monsieur Claude Kamga Defo au sein du comité d'action sociale.

Résolu de renouveler le contrat collectif d'assurance responsabilité pour une période de deux ans au tarif de 115,00 \$ par année et d'exclure la couverture pour les actes à caractère sexuel.

Résolu de refuser la proposition de La Personnelle assurance.

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique



Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité : Johanne Vincent, présidente
Jean Legault, secrétaire
Danielle Lapointe

Inspectrices : Marie-Claude Marleau
Anne Paré

Au cours de l'année 2012-2013, le comité d'inspection professionnelle a tenu 7 réunions au siège social de l'Ordre. Ces rencontres ont notamment permis aux membres du comité d'analyser les rapports de visite rédigés par les inspectrices.

Le programme annuel de surveillance visait les grandes régions administratives de Montréal, Québec, Laval, la Montérégie, les Laurentides et le Bas-St-Laurent.

Les recommandations formulées par le comité portaient principalement sur les éléments suivants :

- > La carte professionnelle (titres)
- > La publicité (autres activités)
- > La tenue de dossiers (opinion)
- > Bon de cueillette (déchets biomédicaux)
- > La formation continue (heures non complétées)
- > Les autorisations légales (consentement/divulgarion)

Pour la période concernée, les membres du comité et les inspectrices ont vérifié la pratique de 60 acupuncteurs. Au total, 57 membres ont reçu la visite d'une inspectrice et 3 ont rempli le questionnaire d'auto-évaluation. De ce nombre, 9 visites ont été effectuées à la demande du CA, suite à l'émission de nouveaux permis de pratique.

À ce jour, tous les membres concernés par ces vérifications ont reçu un rapport contenant les recommandations du comité d'inspection. De plus, les acupuncteurs qui en ont manifesté l'intérêt ont reçu le support de la présidente qui a répondu à leurs demandes d'informations additionnelles.

Une rencontre supplétive avec un membre inspecté nous a permis de nous assurer que sa pratique était conforme aux normes de bonne pratique. Par ailleurs, nous avons dû effectuer un contrôle supplémentaire chez un acupuncteur qui démontrait des lacunes importantes quant à la tenue de ses dossiers.

De plus, après étude d'un rapport de visite, les membres du comité ont décidé de recommander au Conseil d'administration de prendre les mesures appropriées en vertu de l'article 113 du Code des professions. Toutefois, le membre a décidé de se retirer de la pratique avant la tenue de l'audience.

Le comité n'a reçu aucune demande d'inspection du Conseil d'administration portant sur la compétence professionnelle d'un membre.

Au cours de la même période, les membres du CIP ont transmis au bureau du syndic des informations qui leur permettaient de croire que deux membres avaient commis une infraction à la réglementation. Des informations relatives à l'attitude de deux de nos membres envers des inspectrices ont également été signifiées au syndic.

Le CIP a reçu du bureau du syndic des informations indiquant que la pratique de trois de nos membres soulevait un questionnement quant à la conformité de leur pratique. Le comité a analysé les informations reçues et adopté les mesures appropriées à l'égard de ces membres.

La présidente du comité d'inspection est toujours active au sein du comité directeur du Forum de l'inspection du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Programme 2013-2014

Pour l'année 2013-2014, nous prévoyons réaliser environ 70 visites et nous comptons poursuivre notre démarche eu égard à l'auto-évaluation de nos membres.

Johanne Vincent, Ac., LL.M.
Présidente du comité d'inspection professionnelle



*La manière dont nous faisons
ce que nous savons faire
est éloquent des croyances
et valeurs qui président
à notre intervention.*

*La récupération de la santé
peut être envisagée comme
une occasion d'accroissement
de la conscience de soi, dans une
perspective de Développement
durable de la santé,
d'accomplissement de l'être.*



Conseil de discipline

Mandat du comité

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le Conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente, en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du Conseil

Le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le Conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Président : Me Jacques Parent

Membres : Francine Boileau
Nancy Deschênes
Sylvain Audet
Julie Nadeau
Annie Dubois
Diane Girard

Secrétaire : Me François Houle

Rapport des activités du conseil de discipline	
Décisions du conseil de discipline	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Imposant une sanction : • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – amende (0) • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – radiation provisoire (2)	2
Total	2
Le nombre d'audiences complétées par le conseil de discipline est de 2, dont 1 a été porté par le syndic et 1 par le syndic adjoint. Deux dossiers sont en délibéré.	
Recommandations au Conseil d'administration selon la nature	
	Nombre de décisions
Dossier en attente de procès	7
Décisions du conseil rendues dans les 90 jours	2
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

Le comité a été actif dans 7 dossiers au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Dans un premier dossier (42-2009-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion des ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (5 chefs);

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (5 chefs);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs);

Seize journées d'audience ont été tenues, le dossier est en délibéré.

Dans un deuxième dossier (42-2011-02), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut de consigner le nombre de traitements réellement prodigué dans ses dossiers patients;

Le dossier est en attente d'une date d'audience.

Dans un troisième dossier (42-2011-05), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en omettant de désinfecter les points avant l'insertion des aiguilles;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en omettant de se laver les mains avant d'insérer les aiguilles;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en omettant de procéder au décompte des aiguilles et d'inscrire le décompte au dossier patient;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

Le dossier est en délibéré.

Dans un quatrième dossier (42-2011-06), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec deux de ses clientes;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant de faux reçus en indiquant qu'il s'agissait de traitement d'acupuncture alors qu'il s'agissait de traitement de Qi Gong;

D'avoir fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de sa cliente en acceptant en plus de sa rémunération à laquelle il avait droit un montant de 1000,00 \$;

De s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts en sollicitant un prêt d'argent à sa cliente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en communiquant avec sa patiente alors qu'il était dûment informé que celle-ci avait demandé la tenue d'une enquête à son sujet;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en bousculant sa cliente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant preuve de violence physique, verbale et psychologique envers sa cliente;

L'intimé a été radié provisoirement jusqu'à décision finale sur la plainte et le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un cinquième dossier (42-2011-07), l'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique les correctifs nécessaires suite à son inspection professionnelle;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession dans le cadre d'une formation qu'elle donnait à ses collègues en omettant de désinfecter les points avant l'insertion des aiguilles;

D'avoir manqué de courtoisie et de modération et de maintenir des relations harmonieuses avec les représentants de l'Ordre;

D'avoir cherché à intimider une inspectrice en lui faisant des remontrances après une formation qu'elle donnait et à laquelle l'inspectrice assistait;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un sixième dossier (42-2011-08), l'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec son client;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un septième dossier (42-2012-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en posant des gestes abusifs à caractère sexuel sur ses patientes;

D'avoir fait défaut de respecter la dignité de ses patientes et de n'avoir pas eu une conduite irréprochable envers elles en demeurant dans la salle de traitement alors que celles-ci se déshabillaient de même qu'à la fin du traitement;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et de fausses déclarations;

D'avoir vendu des médicaments chinois sans aviser sa patiente du profit réalisé lors de cette vente;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

L'intimé a été radié provisoirement jusqu'à décision finale sur la plainte et le dossier est en attente d'une date de procès.

Me François Houle
Secrétaire du comité de discipline

Comité de la formation initiale

Mandat

Le comité de la formation initiale des acupuncteurs est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme mandat principal d'examiner les questions portant sur la qualité de la formation initiale des acupuncteurs. Ce comité émet des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoires à l'exercice de la profession. Pour ce faire, ce comité a comme tâche essentielle d'évaluer, selon l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de formation.

Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du comité, de deux personnes nommées par la Fédération des cégeps, et d'un représentant du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec.

Membres actuels du comité

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

- Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et du comité
- Monsieur Serge Lainey, Ac., M.A.

Pour la Fédération des cégeps :

- Madame Ghyslaine Douville, Ac.
Directrice adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont
- Madame Élisabeth Lapierre, Ac.
Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont

Pour le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

- Madame Louise Brunelle
Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal

Nombre de réunion pour l'exercice 2012/2013

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année.

Comité de révision – équivalences

Membres : Ginette Bouré, Ac.
 Lise Tousignant, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

Service des enquêtes

Service constitué de deux (2) acupuncteurs

Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête suite à une demande ou une information portée à son attention en provenance :

- d'une plainte formelle du public,
- du comité d'inspection professionnelle,
- ou de toutes autres sources d'informations (assureurs, organismes, médias, etc.).

Les enquêtes peuvent faire référence à des infractions au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

La répression de l'exercice illégal

Sous l'autorité du Conseil d'administration de l'OAQ, le secteur de la répression de l'exercice illégal procède à des enquêtes sur des personnes qui utilisent illégalement le titre d'acupuncteur ou son abréviation et/ou qui exercent illégalement l'acupuncture sans être membres en règle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

En fonction des preuves disponibles, le Conseil d'administration peut déposer des plaintes de natures pénales à l'endroit de ces personnes pour usurpation de titre d'acupuncteur et/ou pour exercice illégal de l'acupuncture.

Le Service de renseignement et de liaisons

Sous la supervision du Bureau du syndic, le service de renseignement et de liaisons répond aux questionnements en provenance du public, d'acupuncteurs, d'organismes afin de les informer sur les divers aspects de l'exercice de l'acupuncture et sur l'exercice illégal.

Comité de révision - syndic

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
André Biqué

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le Conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision-syndic a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Le service des enquêtes se subdivise en trois (3) secteurs :

Le bureau du syndic
La répression de l'exercice illégal
Service de renseignement et de liaisons

Rapport annuel 2012-2013

Bureau du syndic

Ordre des acupuncteurs du Québec

Au 31 mars 2012

Neuf (9) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic;

2010-2011	4 enquêtes
2011-2012	5 enquêtes

Total :9

Du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

Trente et une (31) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic.

Provenance des demandes d'enquêtes (2012-2013) :

• Public	18
• CIP	1
• Assureur, CSST SAAQ	0
• Autre ordre professionnel	1
• Syndic	0
• Acupuncteurs	11
• Médias	0

Total :31

Conclusions des enquêtes au 31 mars 2013

Les conclusions des enquêtes furent les suivantes :

Décisions	Nombre	Année	Nombre
Plainte non retenue	15	2011-2012	3
		2012-2013	12
Plainte devant le Conseil de discipline.....	2	2011-2012	1
		2012-2013	1
Conciliation	1	2012-2013	1
Référé au comité d'inspection professionnel	0		0
Radiation provisoire	2	2011-2012	1
		2012-2013	1
En cours d'enquête.....	20	2010-2011	4
		2012-2013	16
Total.....	40		

Demande d'accès à l'information

Aucune demande faite

Exercice illégal

Ordre des acupuncteurs du Québec

Dossiers en exercice illégal :

1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

Bilan	Amendes perçues	25 000 \$
	Résolution pour un enquêteur	2
	Résolution pour des poursuites	3
	Résolution pour des perquisitions	2
	Résolution pour des mesures administratives	0
	Dossiers en attente de procès	6
	Dossier clos	1
	Référence à l'ordre concerné	0
	Nouveaux dossiers	3
	Enquête en cours	7
	Plainte pénale retirée	0

Enquêtes complétées Nombre

Portant sur l'exercice illégal : 0

Portant sur l'usurpation de titre réservé : 0

Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé : 3

Poursuites pénales intentées Nombre

Portant sur l'exercice illégal : 0

Portant sur l'usurpation de titre réservé : 0

Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé : 3

Jugements rendus	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal : 0		0
Portant sur l'usurpation de titre réservé : 0		0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé : 0		4
Montant des amendes imposées		25 000 \$

**Alain Migneault, Ac.
Syndic**

Service de renseignement et de liaisons

Le service de renseignement et de liaisons a pour mandat de répondre aux diverses demandes d'informations et des questions en provenance du public, de la communauté des acupuncteurs ou de tout autre organisme.

Si le public s'informe plus généralement sur les possibilités de traitement qu'offre l'acupuncture, les acupuncteurs trouvent dans ce service les réponses à leurs questions sur les aspects déontologiques et éthiques au sein de leur pratique.

Nous observons cette année une croissance des demandes d'informations relatives à la gestion des dossiers patients tenus par un acupuncteur. Que ce soit pour un déménagement de clinique ou bien une cession de dossiers patients à un autre acupuncteur, nous vous invitons à relire les sections I et II du *Règlement sur les effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des acupuncteurs*.

Nous souhaitons souligner une augmentation notable des questionnements et interrogations émanant du public en regard à l'attitude du professionnel envers une tierce personne ainsi que sur les incidents ou les accidents qui surviennent lors des traitements d'acupuncture.

N'hésitez pas à contacter nos services lorsque le doute vous assaille.

**Guilhem Durand, Ac.
Syndic adjoint**

Service de renseignement et de liaisons - O.A.Q. 2012/2013 Relevé des demandes d'informations					
Provenance	Nombre	Nature des demandes	Nombre	Actions tenues	Nombre
Public	81	Possibilités de traitements	37	Avis verbal	1
Acupuncteurs	118	Qualité de soins	9	Avis écrit	2
Autres corporations / Ordres	10	Acupuncture en général	28	Référence au CIP	1
CSST / SAAQ	2	Exercice illégal	9	Référence au syndic	22
Autres Professionnels	9	Équipement / fourniture	10	Référence bureau O.A.Q. / Secrétariat	5
Autres thérapeutes	2	Aiguilles	1	Référence au service d'exercice illégal	9
Compagnie d'assurances	5	Hygiène et asepsie	4	Référence autres Ordres / Instances	8
Revenu Québec	0	Réglementation / éthique	78	Référée à l'acupuncteur traitant	2
Collège	4	Publicité	23	Dossier disciplinaire (partie liaison)	2
		Honoraires / reçus	23	Formulaire demande d'enquête (partie liaison)	7
		Attitude du professionnel	14		
		Association affaires	13		
		Accidents et incidents	11		
		Assurances	7		
		Divers	4		
Total des appels	231		271		59

Comité de la formation continue

Liste des membres du comité :

- Jacques Couturier, Ac.
- Carole Levasseur, Ac.
- Sandrine Dionne-Gougeon, Ac.
- Marie-Claude Faille, Ac.
- Jean Marc St Germain, Ac., Président du comité
- Liette Baillargé (*présidée à la FC et aux communications*)

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des projets et les soumet au Conseil d'administration de l'Ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Réunions du comité (1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013) :

Le comité s'est réuni à huit reprises durant la période :

- 2 mars 2012
- 13 avril 2012
- 18 mai 2012
- 17 août 2012
- 5 octobre 2012
- 30 novembre 2012
- 18 janvier 2013
- 1^{er} mars 2013

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- Participation à l'AGA de l'OAQ le 28 septembre 2012.
- Organisation et gestion des différents séminaires qui se sont déroulés durant cette période.
- Élaboration du calendrier de l'Offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2014.
- Analyses de différentes demandes de validation de formation suivie par nos membres dans la cadre de la DFCO.
- Implantation du nouveau système informatique.
- Réunion portant sur la formation continue.

Activités de formations continues inscrites au programme :

1. **Acupuncture** : 20, 21 et 22 avril 2012 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung – niveau 2* »
Formateur : Dr Michael Chung
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : 36
2. **Pharmacopée chinoise** : 26, 27 et 28 mai 2012 à Montréal
Titre : « *70 formules d'herbes chinoises essentielles* »
Formateur : Dr J.P. Fratkin, OMD, L. Ac.
Nombre d'heures de formation : 21 heures
Nombre de participants : 59
3. **Éthique et déontologie** : 25 mai 2012 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossiers* »
Formateurs : OAQ, Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8 heures
Nombre de participants : 13
4. **4^e colloque de l'OAQ** : 28 septembre 2012 à Québec
Titre : « *L'éthique professionnelle à l'heure des médias sociaux* »
Formateur : Me Patrick A. Molinari, MSRC
Nombre d'heures de formation : 6 heures (toute la journée)
Nombre de participants : 79
Nombre d'heures de formation : 3 heures (demi-journée)
Nombre de participants : 16
5. **Acupuncture** : 12 et 13 octobre, 14 et 15 décembre 2012 et les 8 et 9 février 2013 à Montréal
Titre : « *Énergétique des systèmes vivants (ESV) en acupuncture* »
Formatrice : Lise Tousignant, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures par rencontre de deux jours sur un programme total de 70 heures (42 heures faites en 2012).
Nombre de participants : 44
6. **Pharmacopée chinoise** : 20 et 21 octobre 2012 à Montréal
Titre : « *La toxicité des herbes chinoises et leurs interactions avec les médicaments biomédicaux* »
Formateur : Dr Michael Chung
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 42
7. **Acupuncture** : 26, 27 et 28 octobre 2012 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung – niveau 1* »
Formateur : Dr Michael Chung
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : 36
8. **Qigong** : 17 et 18 novembre 2012 à Montréal
Titre : « *Qi Gong du rayonnement intérieur* »
Formateur : Sean Laflamme, Ac.
Nombre d'heures de formation : 12 heures
Nombre de participants : 37

9. **Éthique et déontologie** : 23 novembre 2012 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossiers* »
Formateurs : OAQ, Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8 heures
Nombre de participants : 13
10. **Conférence** : 27 décembre 2012 à Montréal
Titre : « *Troubles psycho-émotionnels - Un déséquilibre clé de nos patients : Cœur et reins ne sont pas unis* »
Conférencier : Philippe Sionneau, Ac.
Nombre d'heures de conférence : 2 heures
Nombre de participants : 46 (80 inscriptions, mais tempête de neige)
11. **Culture physique traditionnelle chinoise** : 26 et 27 janvier et 23 février 2013 à Montréal
Titre : « *Culture physique traditionnelle chinoise : méthodes de santé pour la réhabilitation et son maintien* »
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 21 heures
Nombre de participants : 21
12. **Qigong** : 15, 16 et 17 mars 2013 à Montréal
Titre : « *Qi Gong : le psychisme, les émotions et les 5 Organes* »
Formatrice : Martine Migaud, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : 27
13. **Culture physique traditionnelle chinoise** : 23 et 24 mars 2013 à Québec
Titre : « *Culture physique traditionnelle chinoise : méthodes de santé pour la réhabilitation et son maintien* »
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures sur un programme total de 21 heures.
Nombre de participants : 17
4. **Advanced Constitutional Facial Acupuncture** – Mary Elizabeth Wakefield, Ac., M.S., M.M. – Montréal – 27, 28 et 29 avril et 4, 5 et 6 mai 2012.
5. **Le protocole d'acupuncture Taiji Yin-Yang** – Jake Paul Fratkin, OMD, L.Ac. – Montréal - 21, 22 et 23 septembre 2012.
6. **Palpation des méridiens et diagnostic** – Jason Robertson, Ac. – Montréal - les 3 et 4 novembre 2012 et 26 et 27 janvier 2013.
7. **Qi Gong et textes chinois: Programme long** – Martine Migaud, Ac. – Montréal - automne 2012, hiver 2013 et printemps 2013.
8. **Énergétique des systèmes vivants – Programme long : Modification au programme long de ESV.** Changement du titulaire du cours et réaménagement du contenu. Passer du Dr Mussat à Mme Tousignant, Ac. suite à la constitution d'un comité ad hoc sur la relance du programme ESV.

Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue :

Le CFC travaille activement au programme qui sera offert en 2014. Certaines de nos dernières formations ayant eues un vif succès en 2012 et 2013, seront présentées à nouveau, tel que « Système acupunctural de Me Tung », « Pharmacopée chinoise » avec M. Fratkin ou « Palpation des méridiens et diagnostic ».

Un travail important d'analyse des déclarations de formation continue faite par les acupuncteurs est en cours, ce qui nous permettra d'avoir un tableau juste de la conformité de nos membres aux exigences de la directive de formation continue obligatoire (DFCO). L'implantation du système informatique ayant subi des retards avec pour conséquence un certain retard dans la mise à jour des dossiers des membres, nous avons dû repousser la date à laquelle l'analyse de chacun des dossiers sera faite.

Conclusion

L'année 2012-2013 fut une année où beaucoup de formations ont été annulées par manque de participants, annulation du professeur ou suite à une modification décidée par l'Ordre. Malgré tout, la participation à nos activités a encore été forte (plus de 7 600 heures). Pour l'année de référence antérieure, nous atteignons plus de 8 700 heures. Notez que la fondation de l'OAQ offre aussi des formations qui ont plusieurs participants. Donc nous devrions être en mesure de surpasser ce chiffre aisément.

Ayant déjà complété la première année et demie de la deuxième période de référence de la directive (DFCO), il reste encore un important travail de suivi des dossiers des membres. Un autre objectif se dresse maintenant à l'horizon, soit, planifier l'Offre de formation continue sur une période de trois ans plutôt que sur une période annuelle comme c'est présentement le cas.

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :

**Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc.,
Président du CFC**

Au total, nous avons eu 486 participants à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de 7 600 heures de formation continue suivie par les membres (ceci excluant les activités présentées par la Fondation de l'OAQ et auxquels nos membres ont aussi participé).

Activités de formations annulées du programme :

1. **Auriculomédecine niveau 1** — Muriel Agnès — Montréal – 13, 14 et 15 avril 2012. (faisait aussi partie de l'offre de 2011 et 2012)
2. **Pulsologie chinoise** — Céline Lemelin – Québec – septembre à novembre 2012.
3. **Pulsologie chinoise** — Céline Lemelin – Montréal – janvier à mars 2013.

Comité jeunesse

Présidente : Judith Curnew, Ac.

Membres : Diane Choquette, Ac.
Maxime Deshaies, Ac.
Viivi Joemets, Ac.
Audrey Lesquelin, Ac.
Mélanie Lévesque, Ac.

Mandat du comité jeunesse

D'une manière générale, le mandat du comité jeunesse est d'évaluer la problématique vécue par les nouveaux acupuncteurs et de proposer des solutions pour remédier à la situation afin de favoriser une saine intégration des nouveaux venus dans la profession.

Réalizations du comité

Le comité a eu 4 rencontres pendant l'exercice 2012-2013 : les 13 juillet, 14 septembre, 21 septembre et 12 octobre 2012.

Les jeunes acupuncteurs ont toujours beaucoup de questions sur le démarrage de leur entreprise, la négociation de bail, la comptabilité et les taxes, ainsi que sur les procédures rattachées aux cas de CSST et de SAAQ. Le comité jeunesse continue donc à tenter de répondre aux besoins en travaillant avec l'OAQ et le département d'acupuncture du Collège de Rosemont afin de développer des documents et des outils pouvant servir aux nouveaux venus dans la profession.

- À l'automne 2012, une mise à jour du document sur la procédure CSST SAAQ écrit par Diane Choquette et le comité jeunesse, a été rendue disponible aux finissants en acupuncture.
- À la session Hiver 2012, Judith Curnew a été invitée à travailler avec le comité d'auto-évaluation du programme d'acupuncture du Collège de Rosemont afin de sonder les diplômés ainsi que les étudiants en acupuncture sur leurs réalités et leurs impressions du programme. Le taux de participation des jeunes acupuncteurs a été très élevé : un total de 106 sur 181 diplômés ont répondu au questionnaire administré en ligne. Judith a continué de travailler sur le comité d'auto-évaluation pendant la session d'hiver 2013, lorsque le travail portait sur l'analyse des données et la rédaction du rapport.
- Le 28 novembre 2012, Mélanie Lévesque est allée, avec plusieurs autres acupuncteurs de la communauté, pour rencontrer les élèves de première année en acupuncture au Collège de Rosemont dans le contexte du cours « Initiation à la profession ». Mélanie a parlé de son démarrage en pratique, de sa pratique actuelle et de son implication au sein de la profession, dont celle des comités jeunesse de l'Ordre et de l'Association.
- Pendant l'hiver 2013, Audrey Lesquelin et Maxime Deshaies ont amorcé une réflexion sur comment les médias sociaux peuvent être utilisés pour promouvoir l'acupuncture de façon éthique, qui respecte notre code de déontologie.
- Et finalement, le comité jeunesse s'est assuré que le *Guide de Pratique professionnelle* de l'OAQ soit disponible aux élèves finissants afin qu'ils puissent bénéficier de cet outil et établir un contact avec l'Ordre pendant leurs études.

En février 2013, Diane Choquette a décidé de se retirer du comité par manque de disponibilité. Le comité tient à remercier Diane pour toute son implication, son esprit d'équipe et sa générosité auprès du comité depuis 2006.

Si vous voulez vous joindre à notre équipe ou si vous avez une idée ou un projet à proposer, vous n'avez qu'à communiquer avec l'Ordre, ou simplement contacter un des membres du comité jeunesse directement.

Judith Curnew, Ac.
Présidente du comité jeunesse

Comité d'admission

Président : Serge Lainey, Ac.

Membres : Jacques Savard, Ac.
Martine Migaud, Ac.

Mandat : Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission des candidats formés à l'extérieur du Québec.

Sa tâche est principalement de faire l'analyse des composantes de formation et des acquis expérimentiels des candidats afin de formuler les recommandations qui en découlent au Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice.

Le comité s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2012-2013 pour effectuer l'analyse de 27 dossiers :

Demandes d'admissions pour l'année 2012-2013		Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Non traitées Manque documents
		27	4	16	5	2
Reconnaissance de diplôme	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	0	0	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	0	0	0	0	0
	En provenance du Québec	2	0	0	2	0
Reconnaissance de formation	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	3	0	3	0	0
	En provenance d'un autre pays	17	2	10	3	2
Reconnaissances autres	Entente « Permis sur permis » avec les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique	2	2	0	0	0
	Demande de réadmission	3	0	3	0	0

- 2 candidats ont été admis en vertu de l'entente avec la Colombie-Britannique et l'Alberta sur la mobilité de la main-d'œuvre.
- 2 candidats se sont vus accorder une équivalence totale de formation.
- 16 candidats se sont vu accorder une équivalence conditionnelle, selon les cas, à la réussite du « Parcours d'intégration », de l'obtention de la certification de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et/ou la certification de réussite du cours RCR.
- 5 candidats ont été refusés.
- 2 candidats n'ont pu être admis en raison de dossiers ne permettant pas l'analyse des composantes de formation.

Formations acquises au Québec (5 candidats)

- L'Institut de Médecine Traditionnelle Chinoise de Montréal
- École Supérieure de Médecine Chinoise de Montréal
- Collège de Rosemont
- Institut de recherches internationales en sinobiologie

Formations acquises au Canada (5 candidats)

- College of Traditional Chinese Medicine Practitioners and Acupuncturists of British Columbia

- Academy of Classical Oriental Sciences Alberta Canadian
- College of Acupuncture and Oriental Medicine
- International Academy of Traditional Chinese Medicine de Ottawa
- Canadian College of Acupuncture and Oriental Medicine; British Columbia
- Toronto School of Traditional Chinese Medicine
- The Canadian Society of Chinese Medicine and Acupuncture

Formations acquises hors du Canada (16 candidats)

- Gansu College of Traditional Chinese Medicine; Chine
- Collectif d'Étude, de Développement et de Recherche en Ethnomédecine; France
- Académie médicale d'État de Saint-Petersbourg
- Institut universitaire de médecine du Shanxi
- Université de médecine et de pharmacie traditionnelles chinoises de Beijing; Chine
- The International Institute of Chinese Medicine and Acupuncture; Chine
- Société Médicale de Biothérapie; Paris
- Human Chinese Traditional Medical University; Chine
- Kyung San University; Los Angeles, USA
- Beijing University of Chinese Medicine; Chine
- Institut de médecine traditionnelle chinoise du Liaoning; Chine
- Institut Universitaire de la Médecine Traditionnelle Chinoise du Henan; Chine
- Hei Long Jiang University of Traditional Chinese Medicine; Chine

Formations à compléter (15 candidats)

- Parcours d'intégration à la profession
- Certification de l'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Certification de réussite du cours Réanimation Cardio Respiratoire (RCR)

Réalisations pour l'année 2012-2013 :

Au cours de cette période, dans le cadre du parcours facilitant l'intégration à la profession, le comité a travaillé à définir le processus d'évaluation des acquis et des compétences. Les indicateurs de performances ont été validés, ce qui permettra, pour l'année qui vient, d'entamer le processus de construction et de validation des instruments de mesure et des modes d'évaluation.

Le comité a également produit une politique d'admission qui regroupe l'ensemble des conditions et modalités liées à la délivrance de permis.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Comité d'action sociale

Membres : Pierre Beaugendre, Ac., président
Ethan Murchie, Ac.
Claude Kamga Defo, Ac.

Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant pour cette clientèle, des cliniques d'acupuncture accessibles selon certains critères.

Le comité a tenu trois réunions cette année. Plusieurs membres du comité ont démissionné pour se consacrer à d'autres projets, mais les priorités et stratégies nécessaires pour réaliser le mandat du comité sont plus claires.

Avant tout, le comité a besoin de plus d'engagement de la part des acupuncteurs. Dans ce but, les activités de réseautage sont envisagées au début dans la région de Montréal, mais éventuellement par la suite, partout au Québec.

Le comité a rencontré le syndicat de l'Ordre pour discuter des divers aspects particuliers des cliniques dites « communautaires ». Certains aspects du projet tel que présenté ont soulevé des questions et objections et le comité doit restructurer celui-ci.

Comité organisateur du congrès 2014

Le comité organisateur du congrès est composé de mesdames Lyliane Chauvin, Ac., Julie Graton, Ac., France Guévin, Ac., Hélène Mazzetti, Ac., et de messieurs Serge Lapointe, Ac. et Raymond Bourret, Ac.

Nous avons tenu six réunions aux dates suivantes : les 13 juillet, 14 septembre et 16 novembre 2012 ainsi que les 22 février, 5 avril et 13 mai 2013.

Au cours de ces réunions, les décisions suivantes ont été prises :

- Dates du congrès : 26, 27 et 28 septembre 2014
- Thème : Notre savoir-faire, notre identité
- Lieu : Hôtel Sheraton à Laval

Le comité en est à l'étape des choix des conférenciers, des exposants et des commanditaires.

Nous continuons à travailler sur l'élaboration de la présentation et du déroulement du congrès.

Nous comptons sur vous, rendez-vous en septembre 2014.

Lyliane Chauvin, Ac.
Présidente du comité

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Aux membres du Conseil d'administration de **ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des acupuncteurs du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2013**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des acupuncteurs du Québec**, au **31 mars 2013**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'**Ordre des acupuncteurs du Québec** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



CHARBONNEAU, MC SWEEN, BONENFANT. SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF¹
Terrebonne, le 23 août 2013

¹ Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013					2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens et révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	705 736	-	-	-	705 736	666 879
Inscriptions des membres et candidats	8 518	4 629	137 111	-	150 258	186 462
Revenus de placements	13 059	-	-	-	13 059	7 632
Amendes	-	-	-	20 747	20 747	10 875
Financement	26 717	-	-	-	26 717	10 820
	754 030	4 629	137 111	20 747	916 517	882 668
CHARGES						
Salaires	151 685	-	40 321	-	192 006	213 104
Comités	87 532	-	80 367	40 677	208 576	243 753
Charges sociales	22 695	-	6 033	-	28 728	69 608
Déplacements - Administration	33 130	1 399	10 365	10 934	55 828	68 182
Honoraires	35 257	-	-	67 513	102 770	105 608
Projets spéciaux	16 601	-	-	-	16 601	18 082
Cotisations	11 866	-	-	-	11 866	7 571
Frais de poste	8 671	-	-	-	8 671	9 488
Frais d'examens	-	10 796	-	-	10 796	10 394
Publicité	10 704	-	-	-	10 704	13 091
Inspection	-	-	-	32 849	32 849	29 159
Formation	13 440	-	-	-	13 440	5 914
Télécommunications	11 271	-	-	-	11 271	15 385
Abonnements	288	-	-	-	288	1 024
Congrès	7 954	-	-	-	7 954	3 851
Quote-part des frais d'administration – (Annexe A)	67 583	-	20 275	47 308	135 165	104 841
	478 676	12 195	157 361	199 281	847 513	919 055
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)						
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	275 354	(7 566)	(20 250)	(178 534)	69 004	(36 387)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013					2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Fonds d'administration générale		Fonds d'examens et révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	Total
	Investi en immobilisations	Non affectés				Total
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	48 881	32 953	-	-	-	118 220
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(17 535)	292 889	(7 566)	(20 250)	(178 534)	(36 386)
VIREMENTS INTERFONDS (note 12)	4 433	(210 783)	7 566	20 250	178 534	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	35 779	115 059	-	-	-	81 834

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2013	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
ACTIF			
À COURT TERME			
Encaisse	8 131	-	354 582
Débiteurs (note 5)	32 951	5 255	2 100
Frais payés d'avance	9 825	9 971	7 708
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	207 355	-	-
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	258 262	15 226	364 390
À LONG TERME			
Placements (note 6)	-	202 100	200 000
Immobilisations corporelles (note 7)	4 482	1 935	2 785
Actifs incorporels (note 8)	31 297	46 946	-
Autres actifs à long terme	3 396	3 396	3 396
TOTAL DE L'ACTIF À LONG TERME	39 175	254 377	206 181
TOTAL DE L'ACTIF	297 437	269 603	570 571
			
PASSIF			
À COURT TERME			
Découvert bancaire	-	13 342	-
Emprunt bancaire (note 9)	13	12 860	4 510
Emprunt (note 10)	22 850	49 413	-
Créditeurs (note 11)	108 919	96 961	76 204
Produits perçus d'avance	-	-	364 445
Bourses reçues et non versées	2 600	2 600	2 600
Dû - organisme sous contrôle commun (note 13)	12 217	12 593	4 592
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	146 599	187 769	452 351
ACTIF NET			
Investis en immobilisations	35 779	48 881	2 785
Non affectés	115 059	32 953	115 435
TOTAL DE L'ACTIF NET	150 838	81 834	118 220
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	297 437	269 603	570 571
			

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,



, Administrateur



, Administrateur

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE		
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	69 004	(36 386)
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement - immobilisations corporelles	1 886	850
Amortissement - actifs incorporels	15 649	15 649
	86 539	(19 887)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (<i>note 4</i>)	(15 592)	(349 106)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	70 947	(368 993)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(12 847)	8 350
Variation nette de l'emprunt	(26 563)	49 413
Dû - organisme sous contrôle commun	(376)	8 001
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(39 786)	65 764
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(5 255)	(2 100)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 433)	-
Acquisitions d'actifs incorporels	-	(62 595)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(9 688)	(64 695)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	21 473	(367 924)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(13 342)	354 582
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 131	(13 342)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	8 131	(13 342)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des acupuncteurs du Québec est constitué en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est un ordre professionnel régit par le code des professions du Québec dont la mission principale est d'assurer la protection du public, l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'examens et révisions est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de syndic et discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic discipline sont présentés dans ce fonds.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (subventions et dons) sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation des services par les membres.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent ou lorsque les charges connexes sont engagées.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux :

	2013	2012
	%	%
Direction générale et services administratifs	50	50
Examen et révisions	-	-
Formation continue	15	15
Syndic et discipline	35	35
	100	100
	=====	=====

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLE (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des instruments financiers dérivés et des instruments financiers désignés évalués à la juste valeur, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.

Instruments financiers - Évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Ces actifs financiers évalués au coût après amortissement sont présentés dans les postes : encaisse, débiteurs et placements.

Placements

La juste valeur des placements n'était pas différente de façon significative de sa valeur comptable en date du 31 mars 2013 étant donné qu'ils portent principalement intérêt à des taux fixés en fonction du marché. L'Ordre estime pouvoir obtenir des taux d'intérêts relativement similaires pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables à chacune des dates de bilan. Ces conditions ne feraient pas en sorte que la juste valeur des placements s'éloigne de façon importante de la valeur comptable.

Instruments financiers - Évaluation de la juste valeur des passifs financiers

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des passifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Ces passifs financiers évalués au coût après amortissement sont présentés dans les postes : découvert bancaire, emprunt bancaire, emprunt, créditeurs et dû - organisme sous contrôle commun.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLE (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds investi en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux ou durées indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux / durée
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût dans le fonds investi en immobilisations. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile indiquée ci-dessous :

	Durée
Logiciels	4 ans
Site web	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent environ 600 heures par année pour aider l'Ordre à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont constatés dans les états financiers.

Impôts sur le revenu

Compte tenu du fait que la corporation est un ordre professionnel, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

3 CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (NCOSBL)

L'Ordre a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA (NCOSBL).

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 – Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers.

4 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :	2013	2012
	\$	\$
Débiteurs	(27 696)	(3 155)
Frais payés d'avance	146	(2 263)
Créditeurs	11 958	20 757
Produits perçus d'avance	-	(364 445)
	(15 592)	(349 106)
		

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013

5 DÉBITEURS

	2013 \$	2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
Intérêts courus	9 331	5 255	2 100
Charges sociales à recevoir	23 620	-	-
	<u>32 951</u>	<u>5 255</u>	<u>2 100</u>

6 PLACEMENTS À LONG TERME

	2013 \$	2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
Titres négociables, portant intérêt au taux de 4.5 %, échéant en avril 2013	207 355	202 100	200 000
Portion encaissable au cours du prochain exercice	207 355	202 100	200 000
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>202 100</u>	<u>200 000</u>

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2013 Valeur nette \$	2012 Valeur nette \$
Mobilier de bureau	12 466	11 309	1 157	1 446
Matériel informatique	6 387	3 062	3 325	489
	<u>18 853</u>	<u>14 371</u>	<u>4 482</u>	<u>1 935</u>
			2013 Valeur nette \$	2012 Valeur nette \$
Mobilier de bureau			1 157	1 446
Matériel informatique			3 325	489
			<u>4 482</u>	<u>1 935</u>

La charge d'amortissement de l'exercice imputée à l'administration générale est de 943 \$, 0 \$ à l'examen et révision, 283 \$ à la formation continue et 660 \$ au syndic et discipline (425 \$, 0 \$, 127 \$ et 298 \$ respectivement en 2012)

8 ACTIFS INCORPORELS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2013 Valeur nette \$	2012 Valeur nette \$
À durée de vie définie				
Logiciels	47 150	23 575	23 575	35 362
Site Web	15 445	7 723	7 722	11 584
	<u>62 595</u>	<u>31 298</u>	<u>31 297</u>	<u>46 946</u>
			2013 Valeur nette \$	2012 Valeur nette \$
Actifs incorporels amortis				
Logiciels			23 575	35 362
Site Web			7 722	11 584
			<u>31 297</u>	<u>46 946</u>

8 ACTIFS INCORPORELS (suite)

La charge d'amortissement de l'exercice imputée à l'administration générale est de 7 825 \$, 0 \$ à l'examen et révision, 2 347 \$ à la formation continue et 5 477 \$ au syndicat et discipline (7 825 \$, 0 \$, 2 347 \$ et 5 477 \$ respectivement en 2012).

9 EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel majoré de 0.50 % dont 19 987 \$ de la marge de crédit n'a pas été utilisée au 31 mars 2013. La convention de crédit est renégociable annuellement.

10 EMPRUNT

	2013 \$	2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
Emprunt, financement Accord D, remboursable par mensualités de 2 154 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 6.20 %, échéant en mars 2014	22 850	49 413	-

11 CRÉDITEURS

	2013 \$	2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
Fournisseurs et frais courus	68 061	61 033	51 179
Sommes à remettre à l'État - taxes de vente	28 283	21 462	16 344
Sommes à remettre à l'État - charges sociales	12 575	14 466	8 681
	108 919	96 961	76 204

12 VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 4 433 \$ du fonds d'administration générale au fonds investi en immobilisations, de 7 566 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examen et révisions, de 20 250 \$ du fonds d'administration générale au fonds de formation continue et de 178 534 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndicat et discipline.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

13 DÛ - ORGANISME SOUS CONTRÔLE COMMUN

L'Ordre a encaissé des cotisations de membres et déboursé des sommes pour l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de médecines traditionnelles chinoise et les acupuncteurs (ACORPMTC), un organisme constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations sans but lucratif depuis le 27 juillet 2012.

Le nouvel organisme agit en tant que regroupement des provinces canadiennes où l'acupuncture est légalement reconnue; Québec, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta et Terre-Neuve.

14 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu de contrat de location d'un local administratif échéant en juin 2020. L'Ordre a effectué un dépôt de loyer qui vient à échéance en juin 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 285 381 \$, comptent non tenus de tout ajustement.

La société est locataire d'un photocopieur en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2018. Les loyers minimaux futurs totalisent 23 100 \$.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

2014 - 41 938 \$	2015 - 42 428 \$	2016 - 42 428 \$
	2017 - 44 633 \$	2018 - 45 368 \$

15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2013.

15 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur. L'Ordre est exposé à ce type de risque sur ses placements.

16 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	38 555	37 214
Assurances	14 690	12 598
Entretien et réparations	48 019	15 468
Fournitures de bureau et papeterie	11 522	18 490
Location d'équipement	4 266	3 909
Frais bancaires	578	663
Amortissement - immobilisations corporelles	1 886	850
Amortissement - actifs incorporels	15 649	15 649
	135 165	104 841
		

*L'intervention
de l'acupuncteur
se faisant sans usage
de substances toxiques,
préserve l'écologie interne.*

*Couverture
avant*

*Les êtres humains ont droit à
une vie saine et productive en
harmonie avec la nature.*

*Couverture
arrière*



Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

☎ 514.523.2882 / 1.800.474.5914 ☎ 514.523.9669

info@o-a-q.org www.o-a-q.org

